

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 05 AVRIL 2023 à 19H00****N° 040/2023 – Remboursement de frais à l'association La Bergère et Le Crapaud**Conseillers en exercice : **28** – Présents : **18** – Excusés avec Pouvoir : **4** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absents : **4** – Votants : **22**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 5 AVRIL, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 30 MARS 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR :**Mesdames, Messieurs :**

BOUVARD Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), GONGUET Nathalie (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR :

Monsieur RONGEAT Stéphane,

ETAIENT ABSENTS :**Mesdames, Messieurs :**

BOILEAU Marc, GRUET Alexis, JACQUET Aude, VAUGEOIS Patrick

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur François BIRRAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire indique qu'il y a lieu de rembourser à l'association La bergère et le crapaud les frais d'électricité prélevés à tort par EDF après la libération de la maison CHIARINELLI (sise 126 allée des Roses à St Denis les Bourg) mise à sa disposition jusqu'au 31 août 2022. Pour mémoire, depuis cette date, par solidarité, la commune met ce logement à disposition de l'association ALFA3A pour accueillir une famille ukrainienne.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, hors la présence de Monsieur Marcillac

ACCEPTÉ le remboursement des frais énoncés ci-dessus au bénéfice de l'association La bergère et le crapaud (409€),

AUTORISE le Maire à imputer le montant en dépenses de fonctionnement au compte 65888.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



A blue circular official stamp of the Mairie de St-Denis Les Bours is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire,
François BIRRAUX



A blue circular official stamp of the Mairie de St-Denis Les Bours is partially obscured by a handwritten signature in black ink.